

DIALOGUES EN SÉNOLOGIE

21 & 22 mars 2025 à l'ESPACE SAINT-MARTIN

199bis rue Saint-Martin 75003 Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, Prénom : _____
 E-mail : _____
 Date de naissance : _____
 Profession : _____
 RPPS : _____

Adresse : _____
 Code Postal : _____
 Ville : _____
 Tel : _____

TARIFS

Entrée Congrès + Replay = Tarifs préférentiels jusqu'au 15/12/2025 - Déjeuner du samedi 22 mars + replay sont inclus

<input type="radio"/> Kinésithérapeute libéral - Plein tarif	340 €
<input type="radio"/> Kinésithérapeute libéral - Adhérent RKS	290 €
<input type="radio"/> Kinésithérapeute salarié (Convention à établir avec votre employeur - contactez-nous pour plus d'infos)	430 €
<input type="radio"/> Étudiant en Masso-Kinésithérapie (Une copie de votre carte étudiant est à nous adresser avec ce bulletin d'inscription)	140 €
<input type="radio"/> Kinésithérapeute étranger ressortissant d'un pays francophone à bas revenus (Nous contacter pour connaître les modalités)	140 €

Entrée Congrès + Replay = Inscription à partir du 16/12/2025 - Déjeuner du samedi 22 mars + replay sont inclus

<input type="radio"/> Kinésithérapeute libéral - Plein tarif	390 €
<input type="radio"/> Kinésithérapeute libéral - Adhérent RKS	340 €
<input type="radio"/> Kinésithérapeute salarié (Convention à établir avec votre employeur - contactez-nous pour plus d'infos)	480 €
<input type="radio"/> Étudiant en Masso-Kinésithérapie (Une copie de votre carte étudiant est à nous adresser avec ce bulletin d'inscription)	180 €
<input type="radio"/> Kinésithérapeute étranger ressortissant d'un pays francophone à bas revenus (Nous contacter pour connaître les modalités)	180 €

Participation à la soirée du RKS

<input type="radio"/> Je suis adhérent RKS & souhaite participer à la soirée organisée par le RKS	Offert
<input type="radio"/> Je suis accompagnant d'un adhérent & souhaite participer à la soirée du RKS	50 €

Inscription au Replay du Congrès

<input type="radio"/> Plein tarif	90 €
<input type="radio"/> Adhérent RKS	70 €

Replay intégral disponible en illimité pendant 6 mois (un lien de connexion nominatif vous sera adressé par mail, 7 à 10 jours post Congrès).

REGLEMENT (Uniquement par virement)

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0204 1397 747

BIC : CEPAFRPP751

Libellé lors du virement :

« CONGRES-SENO-2025 » + « Votre nom »

Ce bulletin complété & signé est à renvoyer à contact@ippp.fr
 La date de réception du mail faisant foi sur la remise applicable.

LIEU, DATE, SIGNATURE

 J'ai lu & j'accepte les conditions générales de vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET :

En exécution des présentes conditions générales, l'organisme de formation IPPP s'engage à organiser l'évènement **Congrès IPPP / RKS 2025 - Dialogues en Sénologie**.

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVÈNEMENT :

Il se décline en une journée et demie de conférences. Le programme du Congrès IPPP / RKS 2025, ses dates, horaires, lieux, prix, nature des conférences, des intervenants et toutes autres conditions particulières de l'évènement sont décrits sur le site internet www.ipp.fr. Sauf mention contraire, et sous réserve du respect des présentes, seul l'accès au Congrès IPPP / RKS 2025 Dialogues en Sénologie, aux supports adressés ou présentés ainsi que l'accès individuel aux replays sont inclus dans l'offre.

La participation à l'évènement Congrès IPPP / RKS 2025 est commandée pour le nombre de personnes indiqué sur le bulletin d'inscription. La participation est nominative. La participation au Congrès IPPP / RKS 2025 Dialogues en Sénologie est proposée dans la limite des places disponibles. Lorsque toutes les places disponibles sont vendues, une mention est portée sur la présentation de l'évènement Congrès 2025 du site ipp.fr.

ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT :

- La date de l'évènement Congrès IPPP / RKS 2025 est le 21 & 22 mars 2025.
- Il est organisé pour un effectif de 50 participants au minimum et 350 au maximum.
- Une convocation sera envoyée par mail 10 à 15 jours avant l'évènement Congrès IPPP / RKS 2025, précisant les horaires exactes, le programme définitif & les conditions d'accès.
- Le 21 mars 2025, le participant doit signer la feuille d'embarquement à son arrivée afin de justifier sa présence.
- L'ensemble des pauses et le déjeuner de la journée du samedi 21 mars 2025 sont pris en charge par l'IPPP directement sur le lieu de l'évènement (Espace St Martin, 199 rue Saint-Martin, Paris 3e).

INSCRIPTION :

S'effectue via le présent bulletin d'inscription papier à l'évènement Congrès IPPP / RKS 2025 qui confère à l'inscrit la qualité de « Client » et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Le client s'engage à donner des informations exactes et exhaustives.

Une fois le bulletin d'inscription reçu à l'adresse mail contact@ipp.fr, l'organisateur confirmera sa commande par retour de mail. Le client aura alors 10 jours pour régler sa participation par virement. La facture sera envoyée à l'issue de l'évènement et servira aussi d'attestation de présence.

Le prix de l'évènement Congrès IPPP / RKS 2025 est net de taxe. Le participant s'engage à payer la totalité dans les 10 jours de son inscription.

RETRACTATION :

Le client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par l'article L 221-3 du Code de la Consommation.

d'un délai de 14 jours à compter de sa confirmation d'inscription, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Si le délai de 14 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le client devra transmettre à l'Organisateur IPPP, dans le délai imparti, un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : IPPP - Espace Startway, 21 Rue Breguet, 75011 Paris.

En cas d'annulation de l'évènement Congrès IPPP / RKS 2025 du fait de l'Organisateur, la présente inscription est résiliée et les frais déjà versés seront intégralement remboursés par virement.

Si le client est empêché de participer à l'évènement, par suite de force majeure dûment reconnue et qu'il en informe l'Organisateur IPPP par mail 15 jours pleins avant le début de celui-ci, les frais seront aussi intégralement remboursés par virement.

En outre, la non-participation à l'évènement Congrès IPPP / RKS 2025 est assimilée à une annulation hors délai et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'ÉVÈNEMENT :

Le premier jour du Congrès IPPP / RKS 2025, vendredi 21 mai, le client devra se présenter à l'accueil de l'évènement afin d'obtenir son badge d'accès sur présentation d'une pièce d'identité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Les documents et supports de présentation remis ou projetés à l'occasion du Congrès IPPP / RKS 2025 sont la seule propriété de l'Organisateur. Ils sont destinés à l'usage personnel du client et pour ses besoins propres exclusivement. Ils n'emportent aucun droit de reproduction ou de diffusion auprès de tiers, notamment sur un site internet, contenu de formation ou réseau social.

DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations à caractère personnel recueillies par l'Organisateur font l'objet de traitements informatiques conformément aux réglementations en vigueur.

Elles sont nécessaires à l'Organisateur afin de traiter l'inscription. L'Organisateur pourra envoyer au client des sollicitations pour des informations utiles à leur activité professionnelle de masseur kinésithérapeute. Tous les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à contact@ipp.fr.

LITIGE ÉVENTUEL :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

IPPP • 21 rue Bréguet • 75011 PARIS
01 73 75 57 33 • contact@ipp.fr • www.ipp.fr
SARL au capital de 2000€ • RCS Paris 797 951 001 00024 • N° de TVA intracommunautaire : FR06797951001
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 34437 75 auprès du préfet de région d'Île de France • Numéro d'agrément ODPDC : 5778